



La clôture du séminaire organisé par le Conseil supérieur de la communication (CSC) sur le thème : « Communication politique et cohésion sociale » est intervenue, le mercredi 3 juin 2015, à Ouagadougou, par l'adoption d'un pacte de bonne conduite pour les élections présidentielle et législatives du 11 octobre 2015. Les travaux du séminaire organisé par le Conseil supérieur de la communication (CSC) sur le thème : « Communication politique et cohésion sociale », ont accouché d'un pacte de bonne conduite pour les élections présidentielle et législatives couplées du 11 octobre 2015.

Le document a été adopté à l'unanimité par les parties prenantes, après avoir fait l'objet d'amendement à l'issue de débats quelque peu houleux, en plénière et en atelier. C'est un document de 17 articles, subdivisé en trois parties dans lequel les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias s'engagent à assumer leurs responsabilités afin que les élections présidentielle et législatives du 11 octobre 2015 se tiennent dans la paix et la transparence. La première partie porte sur les dispositions générales. L'article 1 stipule que : « les parties prenantes au présent pacte s'engagent à œuvrer pour la sauvegarde de la paix, de la concorde sociale et de l'unité nationale, par l'acceptation des diversités d'opinions et le rejet de la violence sous toutes ses formes ». Quant à la deuxième partie, elle est consacrée aux règles de bonne conduite et compte 12 articles. Le document précise que les partis politiques et les organisations de la société civile doivent s'interdire toute attitude, tout comportement ou propos de nature à porter atteinte à la dignité, à l'intégrité physique des personnes, aux biens publics et privés et à la transparence des scrutins.

Elections 2015: un pacte de bonne conduite adopté

Écrit par Sidwaya

Vendredi, 05 Juin 2015 08:04 - Mis à jour Vendredi, 05 Juin 2015 08:18

A l'article 6, l'on note que les acteurs politiques doivent utiliser des supports de communication respectueux des dispositions du Code de la publicité et du Code électoral. La responsabilité des medias n'est pas moins évoquée dans ce pacte. « Les medias publics s'engagent à assurer un traitement égalitaire, équilibré et équitable des candidats ou formations politiques prenant part aux scrutins. Les journalistes s'interdisent tout traitement et /ou propos partisans ou malveillants à l'égard des candidats, des partis politiques et de leurs programmes, et de tout dénigrement des partis politiques ou des candidats », peut-on lire à l'article 10 du pacte. La présidente du CSC, Nathalie Somé, s'est réjouie de l'aboutissement des travaux qui ont abouti au pacte de bonne conduite. Le CSC s'engage, a-t-elle dit, à veiller à la mise en application des mesures consignées dans le document. Elle a remercié les séminaristes dont la contribution traduit leur attachement aux idéaux de paix. Mme Somé a aussi appelé les acteurs à s'approprier le contenu du pacte et à le vulgariser au profit des populations. Les participants ont diversement apprécié cette rencontre entre les acteurs de la vie politique. Pour le directeur de Radio Optima, Ambroise Tapsoba, elle va permettre aux journalistes d'éviter de nombreux dérapages lors des campagnes électorales, notamment ceux liés à l'orientation du discours politique des candidats. Alexandre Ouédraogo, président du Mouvement burkinabè pour la justice sociale (MBJUS), pense que le séminaire traduit la volonté du CSC à travailler pour une élection transparente, juste et équilibrée en information. Mais le pacte reste, selon lui, un document, et seule la volonté des acteurs déterminera son poids. Autrement dit, le pacte se présente comme un chemin mais encore faut-il que les parties prenantes l'empruntent. Le président du Rassemblement politique nouveau (RPN), Harouna Dicko, a argumenté dans le même sens. « Le séminaire participe à la recherche de la paix au Burkina Faso dans le contexte marqué par les incohérences dans la Transition », a-t-il dit, relevant le manque de mesures répressives pour les éventuels fautifs.

Beyon Romain NEBIE

nbeyonromain@yahoo.fr

Sidwaya